

# Chavouot

## Des questions intempestives ?

par Rav Gérard Zysek

**1** - La Fête de Chavouot célèbrant le Don de la Torah, est l'occasion de s'intéresser aux modalités de son étude, le Limoud Torah, activité passionnante et d'une importance extrême, mais dont on a parfois du mal à saisir les subtilités.

Ainsi, au tout début du Traité Chabbat, l'étudiant qui s'attend à pénétrer dans les subtilités des raisonnements halakhiques [légaux], les trouve mêlés à d'autres considérations d'un tout autre ordre, et qui ne peut que nous interroger :

**בַּעַל מִינְיָה רַב מְרַבֵּי: הַטְעִינוּ חֲבִירוֹ אוֹכְלִין וּמִשְׁקִין, וְהוֹצִיאָן לַחוּץ, מַהוּ? עֲקִירַת גּוֹפוֹ כְּעֲקִירַת חֶפֶץ מִמְקוֹמוֹ דְּמִי, וּמִי חַיִּיב, אוֹ דִּילְמָא לֹא? אָמַר לֵיהּ: חַיִּיב, וְאִינוּ דוֹמָה לְיָדוֹ. מַאי טַעְמָא? — גּוֹפוֹ נְיִיחַ, יָדוֹ לֹא נְיִיחַ**  
**אָמַר לֵיהּ רַבִּי חֵינַי לְרַב: בַּר פְּחַתִּי! לֹא אֲמִינָא לָךְ, כִּי קָאֵי רַבִּי בְּהָא מְסַבְתָּא לֹא תִשְׁיַלֵּי לֵיהּ בְּמַסְבְּתָא אַחֲרֵיתֵי, דִּילְמָא לֹא אֲדַעְתֵּיהּ. דָּאֵי לֹא דְרַבִּי גְבַרָא רַבָּה הוּא — כְּסַפְתֵּיהּ, דְּמִשְׁנֵי לָךְ שִׁינּוּיָא דְלֹא שִׁינּוּיָא הוּא הַשְׁתָּא מִיהַת שְׁפִיר מִשְׁנֵי לָךְ. דְּתַנָּא: הִנֵּה טְעוֹן אוֹכְלִין וּמִשְׁקִין מִבְּעוֹד יוֹם, וְהוֹצִיאָן לַחוּץ מִשְׁחַשְׁבֵּיהּ חַיִּיב, לְפִי שְׂאִינוּ דוֹמָה לְיָדוֹ**

« Rav demanda à Rabbi : si quelqu'un a été chargé d'aliments et de boissons [le Chabbat, dans le domaine privé [La thématique de ce passage est l'interdit spécifique du Chabbat de porter du Domaine Privé au Domaine Public et réciproquement (Cf. Exode XVI, 29)]] par une autre personne, et qu'il les a sortis dans le domaine public, qu'en est-il ? Va-t-on dire que le fait de déplacer son corps, est considéré comme déplacer l'objet [Lorsqu'on le porte normalement.], et dans ce cas il est coupable, ou cette comparaison n'a pas lieu d'être?

Rabbi répondit : il est coupable. Et ce, car le corps ne peut être assimilé à la main [Rabbi anticipe ici une objection d'importance...]. Pourquoi cela ?

Parce que le corps est posé à terre, ce qui n'est pas le cas de la main [ainsi, lorsque le corps se déplace, c'est significatif, tandis que lorsque c'est uniquement la main qui passe d'un domaine à l'autre – comme dans la Michna à laquelle se réfère ce passage talmudique (Chabbat I, 1) – , ça ne l'est pas]

Rabbi H'iya [surprenant ce dialogue, intervient, et] dit à Rav : Fils de noble famille ! Ne t'ai-je pas déjà dit que lorsque Rabbi est en train d'étudier un traité précis du Talmud, tu ne dois pas lui poser de question sur un autre traité, car il ne sera peut-être pas suffisamment concentré [sur ta question]. Et si Rabbi n'était pas un Sage éminent [Pour le moins, puisque c'est lui qui a compilé la Michna, lui donnant la forme et l'ordre que nous lui connaissons...], tu lui aurais fait honte, puisqu'il prenait le risque de te donner une réponse qui n'en était pas une ! Cependant, en l'occurrence, il t'a bien répondu, étant donné qu'une Béraïta [Textes parallèles à la Michna.] corrobore ses dires : "Si quelqu'un était chargé d'aliments et de boissons, alors que le Chabbat n'était pas encore rentré, et qu'après la tombée de la nuit il les a sortis [dans un autre domaine], il est coupable – car [le corps] n'est pas comparable à la main" » (Chabbat 3a-b)

**2** – Comment comprendre cette discussion ?

Ici, un détail du texte doit retenir toute notre attention. Nous avons auparavant souligné que la réponse de Rabbi était déjà remarquablement structurée, puisqu'elle prend en compte et anticipe une contradiction éventuelle, qu'un élève avisé n'aurait pas manqué de lui poser, et qui concernait directement la Michna principale de cette première partie du traité Chabbat.

Le Hatam Sofer [(Rav Moché Schreiber) né en 1762 à Francfort-sur-le-Main et décédé en 1839 à Presbourg (Bratislava). C'est l'une des grandes figures du judaïsme européen du XVIIIe siècle et du XIXe siècle, tant au niveau de la Halakha que du combat contre la Réforme.] explique ainsi que c'était cela qui était au cœur de la préoccupation de Rabbi Hiya. Le problème fut que Rav posa sa question d'une manière trop abstraite, puisqu'il s'agissait d'interroger les principes halakhiques (qu'on appelle des Svarot 6), mais sans les replacer dans leur contexte pratique, contexte d'origine [puisque les textes parlent toujours de la réalité [Cf. Chabbat 31a, sur la nature profonde des Six Ordres de la Michna (le 6 étant par ailleurs, selon le Maharal de Prague, le chiffre du monde naturel...)]...], ici le traité Chabbat, cadre dans lequel il est évident qu'on ne pourra jamais faire abstraction de cette première Michna.

Sans cette référence, la réponse du maître pourrait être également trop abstraite et ne pas prendre en compte un enseignement explicite tel que la Michna, ce que les mêmes élèves, tout aussi sagaces, ne manqueraient pas de lui rappeler. Ce serait ainsi placer le maître dans l'embarras, ce qui est l'exact contraire de la démarche d'apprentissage de la Torah, dans laquelle il est nécessaire de le percevoir comme une figure tutélaire toujours un petit peu plus élevée que nous (à tous les niveaux – cf. Mo'ed Katan 17b)

(C'est la raison pour laquelle notre enseignement a force de loi pour Maïmonide – cf. Hilh'ot Talmoud Torah IV, 6)

**3** – La Torah ne consiste donc pas uniquement en circonvolutions intellectuelles, si brillantes soient-elles, parce qu'elle est avant toute chose la clé d'analyse révélée de la vie quotidienne la plus pragmatique, et doit nous permettre de gérer ainsi au mieux des réalités humaines éminemment pratiques. C'est là une vérité essentielle qu'il est bon de rappeler de temps en temps...

Et peut-être que le terme particulier utilisé par rabbi Hiya pour tancer son élève "Bar Pah'ti", tel que l'explique Rachi [Pour mémoire : "fils de noble famille", dans le sens de dynastie d'érudits], se réfère à une sorte de tendance à l'entre-soi, de personnes tellement habituées à l'étude qu'ils la conceptualisent de plus en plus à force d'analyses, au risque de faire abstraction de la vie réelle, dont ne cessent pourtant de parler les textes...

**4** – Mais il est encore une autre subtilité de ce texte, qui mérite d'être soulignée.

En effet, pourquoi Rabbi Hiya insiste-t-il autant sur la notion de Massékhet, de traité talmudique ?

Pourquoi par exemple n'a-t-il pas dit : "Lorsque Rabbi étudie un autre sujet, ne lui pose pas de questions en rapport avec les lois de Chabbat", puisqu'au final, c'est bien de cela qu'il s'agit ?

En se basant sur le déroulement surnaturel du Don de la Torah tel que nos sages nous le narrent plus loin dans le traité Chabbat (88-89), le Rav Its'hak Hutner [Varsovie, 1906 – Jérusalem, 1980, un des maîtres les plus éminents de la pensée juive contemporaine.](Pahad Itshak, Chavou'ot 9) ose un parallèle saisissant entre les Dix Commandements et la soixantaine de traités qui composent la Michna :

"De même, le Talmud (88b) nous raconte que chacun des Commandements emplit le monde entier, mais qu'il dut élégamment s'éclipser pour laisser la place au prochain [Ce qui signifie que l'ultime Commandement ("Tu ne convoiteras point...") est encore présent parmi nous...], ainsi chaque traité de la Michna et du Talmud [parce qu'il est remarquable que les protagonistes de notre histoire soient des personnages à la charnière entre la Michna (dont on connaît la concision) et le Talmud. Et cette simple réflexion de Rabbi Hiya prendrait alors une toute autre ampleur ... !] occupe dans le domaine de la Torah Orale, qui est la matière principale de notre Limoud Torah, la même place que les Dix Commandements dans celui de la Torah Ecrite." C'est-à-dire que chaque traité du Talmud est un monde en soi.

Il y a certes une unité de l'ensemble (comme pour les Dix Commandements – cf. Rachi Exode XX, 2), mais au sein de chaque traité, il y a une telle spécificité et une telle cohérence, qu'il constitue pour l'esprit qui s'y plonge une entité à part entière.

C'est la raison pour laquelle, explique le Pahad Itshak, que lorsque Rabbi est investi complètement dans un traité, il lui faut un effort particulier (dû précisément à sa stature exceptionnelle) pour s'extraire de l'étude en profondeur (le 'Iyoun) et passer à un autre traité – d'un univers de pensée à un autre...

De fait, cela doit pour nous constituer un encouragement à poursuivre nos efforts de découvertes des arcanes et des structures de l'étude de la Torah, afin qu'à notre tour, nous puissions connaître et ressentir l'identité spécifique de chaque partie de ce vaste corpus qui nous est si cher en ce jour où nous célébrons le Don de la Torah.

# Bamidbar

## Le livre des comptes

par A. Medioni

Le livre que nous appelons Bamidbar est appelé par nos Sages Chumash Ha-Pekudim, le « Chumash des comptes » (traduit par « Les Nombres »).

En effet, l'un des traits distinctifs de ce quatrième livre de la Torah est son inclusion non pas d'un mais de deux recensements. Cependant, et c'est la question posée par le Netsiv dans son introduction à ce livre, on peut se demander pourquoi ces dénombremments devraient donner son nom à ce Chumash plutôt que d'autres événements-phares comme l'envoi des explorateurs ou les bénédictions de Bilaam.

Le Sefer Bamidbar est riche de narratifs autrement plus évocateurs que des dénombremments de tribus. Pourquoi ces « nombres » ou ces « comptes » seraient-ils plus importants que tous ces autres épisodes?

Ce ne sont pas ces comptes qui sont si importants en soi. Il s'agit plutôt de ce qui se passe entre le recensement de Parachat Bamidbar et le second, celui de Parachat Pinhas, vers la fin du Sefer Bamidbar. Le vécu de ceux qui ont quitté l'Égypte diffère sensiblement de celui de ceux qui vont bientôt entrer en Terre d'Israël. Le thème sous-jacent du Sefer Bamidbar est donc la transition entre ces deux modes de vie différents. Les Enfants d'Israël ont vécu leurs premiers épisodes en tant que nation au-dessus des exigences de la loi naturelle (למעלה מן הטבע).

Grâce à la manne, leurs besoins étaient miraculeusement pourvus. En arrivant en Eretz Israël, leur vie devient totalement différente : la manne ne descend plus du ciel et il faut désormais travailler la terre. Les restrictions et les exigences deviennent les mêmes que les autres peuples, ne différant d'eux que sur un élément important : le couronnement de leurs efforts est aidé par la Providence Divine, assurant leur succès, mais d'une manière moins éclatante.

Ce changement ne s'est pas produit en un instant. Tout en voyageant à travers le désert au cours des quarante dernières années, Hachem a commencé à les sevrer d'une existence complètement miraculeuse.

Un Midrach étonnant évoque justement cette transition. « D. vit que la lumière était bonne et D. fit une séparation entre la lumière et l'obscurité » peut-on lire dans l'un des premiers versets du Sefer Berechit, et le Midrach exprime que ce verset fait justement référence à Sefer Bamidbar ! La « lumière » représente la vie imprégnée de miracles ouverts, celle du désert, où les Enfants d'Israël vivent la Présence Divine de manière complète et manifeste.

Au contraire, « l'obscurité » signifie vivre selon le cadre de la nature. Une fois qu'ils sont entrés en Terre d'Israël, Sa Présence a été obscurcie. Ce n'est qu'en scrutant très attentivement que l'on pouvait en distinguer les contours. Alors que D. les avait miraculeusement protégés de tous les ennemis au cours des années précédentes, les Bné Israël ont été appelés à faire la guerre la quarantième année en utilisant des méthodes conventionnelles, contre plusieurs ennemis, dont Si'hon. On peut voir ainsi que le bâton de Moché, symbole emblématique du miracle, n'est plus systématiquement saisi, et qu'il est désormais utilisé avec parcimonie, Moché ne le prenant en main qu'en cas de besoin particulier (Nb 20, 8 et Haamek Davar sur place).

Dans les deux dénombremments dont ce Chumash Ha-Pekudim tire son nom, on retrouve ce même contraste. De subtiles différences dans la façon dont les comptes ont eu lieu montrent la différence entre la présence divine manifeste, « lumière », et sa dissimulation derrière le voile de la nature, « obscurité ». Dans le décompte des débuts, les dirigeants ne pouvaient provenir que de l'intérieur de la tribu à laquelle ils appartenaient. Le deuxième décompte correspond au changement de circonstances : certains des dirigeants proviennent de tribus autres que celles qu'ils dirigeaient.

Ménaché supplante désormais Efraïm dans le rôle de leader, alors que dans le décompte précédent, Efraïm précédait Ménaché dans l'ordre des versets. D'ailleurs, entre autres tribus, celle de Ménaché a augmenté ses effectifs, alors que d'autres tribus, comme celles d'Efraïm ou de Shimon, ont vu les leurs décroître.

Les considérations pragmatiques sont devenues plus importantes que les racines spirituelles. Les règles du jeu ont changé... et le peuple a compris que vivre de tels miracles soulevait des enjeux concernant leur comportement et ils en sont donc venus à craindre une telle relation de proximité avec leur Créateur.

Le Haamek Davar explique que le basculement se situe dans Parachat Behaalotekha (chapitre 10, verset 35) : « Lorsque l'Arche voyageait (Vayehi BiNesso HaAron), Moché disait : « Lève-toi Hachem, et que tes ennemis se dispersent, que ceux qui te haïssent fuient devant toi ». Et lorsqu'elle faisait halte, il disait : « Réside sereinement, ô Hachem, parmi les myriades des milliers d'Israël ».

Ces deux versets qui sont entourés par deux Noun renversés sont décrits par le Talmud comme un « Livre » à part entière dans la Torah (Chabbat 115b-116a),

« Livre dans le Livre » dont on doit décoder le message... Les versets suivants (le début du chapitre 11) décrivent les plaintes de la « populace », leur insatisfaction de la manne... et la sanction divine immédiate : « La viande (des caillies) était encore entre leurs dents (...) que la colère de Hachem s'enflamma contre le peuple, et Hachem frappa le peuple d'un coup très puissant » (Nb 11, 33). Les règles du jeu ont changé... « ויהי בנסע הארון » : Moché sait, écrit le Rav Elie Munk, que l'Arche, symbole de la Loi, rencontrera au cours de sa marche à travers le monde d'innombrables ennemis, et que seule une aide divine permanente évitera à la Loi et à ses porteurs de succomber sous les coups des assaillants ; il sait qu'aussi longtemps que cette Loi reposera sur les épaules du peuple elle vivra victorieusement. Ces deux versets qui constituent un Livre de la Torah en tant que tel viennent aussi nous rappeler la mission permanente d'Israël.

## CHABBAT CHALOM ET HAG SAMEAH

# ÉTUDE POUR JEUNES FILLES ET ÉTUDIANTES DIRIGÉE PAR MADAME HANNA LEVY



**HANNA LÉVY**

Titulaire d'un Master en philosophie (Mémoire sur le guide des égarés) et d'une formation de professeur de Kodesh, Hanna a enseigné la bible et la pensée juive de nombreuses années au collège et au lycée. Elle a également animé une étude sur texte au centre Fleg.

**SÉRIE DE COURS / FORMATION**  
apprendre à approfondir avec  
rigueur et sérieux les textes  
basiques de la Tradition.

## *Description de l'étude :*

- De l'impatience du peuple juif à la faute du veau d'or. Événement révolu ou permanent de l'histoire juive?
- A travers la lecture du Chapitre 32 du livre de l'Exode et de l'étude de ses commentaires.

## **Renseignement & Inscription**



**Akiva 07 66 61 46 63**

**WhatsApp David 06 20 34 38 15**

**PREMIER COURS**  
**JEUDI 13 MAI 2021**  
**de 10h à 12h**

Prochaines sessions tous les jeudis  
de 19h00 à 20h30

**en présentiel**  
**au centre Fleg**



**8 bis Rue de  
l'Éperon  
75006 Paris**

Choisir de confier votre IFI au C.H.E.R  
c'est affecter votre don à une structure  
**DYNAMIQUE, PÉRENNE ET AUTHENTIQUE**

## L'impôt est une obligation annuelle ... **Mettez-y de l'éternité!**

### Les activités du C.H.E.R. c'est:

32 Cours hebdomadaires • 200 élèves par semaine • Un site web avec plus de 500 cours audios et vidéos et plus de 400 articles • Des Chabbats pleins • Des grandes journées d'étude • Une parution annuelle de la revue Pilpoul • Un cycle d'étude mensuel • 1 logement étudiant

### Mais aussi:

Un projet de séminaire étudiants pour Juillet 2021 • Un feuillet hebdomadaire avec les dernières parutions.

**Et aussi:** L'achat d'un nouveau local pour le développement du programme "Les âmes retrouvées"



## COMMENT PARTICIPER?

1 | Établir un chèque à l'ordre de: **Fondation Elisa, à remettre ou envoyer** à l'association Centre Hébraïque d'étude et de réflexion 11 Rue Henri Murger 75019 Paris;

2 | Faire la démarche en nous contactant à l'adresse: **yechivaetudiants@gmail.com**, ou en contactant Rav Gérard Zysek au **06 61 42 33 94**

**Pour tout renseignement concernant le versement de votre IFI, avant le 11 juin 2020, n'hésitez pas à contacter Mr Marc Weil au 06 80 42 74 71 ou par mail yechivaetudiants@gmail.com**

# PROGRAMME DE LA YÉCHIVA DES ÉTUDIANTS

## POUR LA SEMAINE DU 16 MAI 2021

### ETUDES EN PRÉSENTIEL ET PAR ZOOM

Pour tout renseignement 07 67 73 21 43

<b>Dimanche 9 Mai</b>	<b>EXCEPTIONNELLEMENT IL N'Y A PAS COURS AUJOURD'HUI</b>		
<b>Lundi 10 Mai</b>	<b>CHAVOUOT</b>		
<b>Mardi 11 Mai</b>	<b>CHAVOUOT</b>		
<b>Mercredi 12 Mai</b>	<b>Étude suivie du traité Chabbat chapitre 2 pour public masculin</b> Avec Rav Haim Elbaz	<b>18h00-20h00</b>	<b>ZOOM</b>
	<b>Étude approfondie du Traité Pessahim pour public masculin</b> Avec Rav Gérard Zysek	<b>20h30-22h30</b>	<b>ZOOM</b>
<b>Jeudi 13 Mai</b>	<b>Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat pour public masculin</b> Avec Rav Haim Elbaz	<b>09h00-9h30</b>	<b>ZOOM</b>
	<b>Étude suivie du traité Chabbat pour public masculin</b> Avec Rav Yéhiel Klein	<b>09h30-11h00</b>	<b>Présentiel</b>
	<b>Étude suivie du traité Makot pour public masculin</b> Avec Sébastien Berger	<b>13h00-14h00</b>	<b>Présentiel</b>
	<b>Étude suivie du Traité Kidouchin pour public masculin</b> Avec Rav Gérard Zysek	<b>13h00-14h00</b>	<b>Présentiel</b>
	<b>Étude suivie et approfondie du traité Baba kama pour public masculin débutant</b> Avec Akiva Zysek	<b>14h00-16h30</b>	<b>Présentiel</b>
	<b>Étude suivie du traité Chabbat chapitre 2 pour public masculin</b> Avec Rav Haim Elbaz	<b>18h00-20h00</b>	<b>ZOOM</b>
	<b>Nouveauté à la Yéchiva des Etudiants !! Pour jeune fille et étudiante !</b> Apprendre à approfondir avec rigueur et sérieux les textes de la traditions. Avec Mme Hanna Levy	<b>19h00-20h30</b>	<b>Présentiel</b>
<b>Vendredi 14 Mai</b>	<b>Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat pour public masculin</b> Avec Rav Haim Elbaz	<b>09h00-09h30</b>	<b>ZOOM</b>

